

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Boccara : « Le sujet de l'avis que nous examinons a des répercussions potentiellement fortes dans de très nombreux domaines comme on l'a vu (emploi, environnement, santé, fiscalité, mais aussi culture, services publics, agriculture, alimentation, géostratégie).

1. Qu'est-ce que le PTCI ? (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)

En réalité, on ne sait pas bien ce que c'est. Certes nous avons eu des auditions. Mais nous n'avons vu aucun texte issu des négociations. Pourtant ils en sont déjà à 11 cycles de négociation (le 12^e étant en cours).

Le seul document officiel que nous avons eu ce sont les directives de négociation de la partie européenne.

2. Le sens de ce projet de Traité.

Sa nouveauté serait d'ambitionner une « convergence réglementaire » (entre les États-Unis et l'UE).

Mais c'est aussi un Projet qui va au-delà du classique commerce de marchandises.

Il porte sur les services, donc les technologies et leur paiement.

Il porte aussi sur l'ensemble des transferts et sur les flux financiers, pour favoriser encore ces flux.

Il porte encore sur la protection des investisseurs et de leur revenu. Mais le revenu de l'investisseur c'est son profit. Ce n'est pas toute la valeur ajoutée créée par la production sous-jacente à l'investissement, et cela met de côté l'emploi, l'environnement, les territoires, ou les technologies et leur partage.

En fait le sujet c'est les multinationales, leur finance, et la façon dont elles opèrent, commercent, utilisent les technologies et transfèrent leurs capitaux, leurs résultats (profits et

recherches), transfèrent leurs activités, donc leurs emplois, dans une même zone du monde (États-Unis-UE).

3. Troisième idée.

La version de l'avis initialement examinée en section m'aurait amené à voter contre.

Il était particulièrement suiviste et optimiste, sans raisons objectives de l'être.

Cependant la discussion et le processus d'amendement ont permis de réels progrès. C'est aussi que notre Assemblée n'est pas hors sol. Elle est sensible à la préoccupation citoyenne, et aux mobilisations sociales et politiques.

À l'arrivée la tonalité générale est plus exigeante, on reconnaît un certain nombre de choses (menace sur les services publics, sur les PME-TPE, sur l'agriculture, maigreur et fragilité de la croissance macro-économique attendue, exigences légitimes d'information pour la société civile, la gravité du possible mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, dont on partage certaines des critiques émises par la société civile ; enfin, la grande question de la possible inversion des normes - et même des ordres - entre développement durable et commerce-investissement, et le besoin de faire prévaloir la notion d'intérêt public et de respect des normes sociales et environnementales, ainsi que la souveraineté des États à légiférer).

4. Mais au total

L'avis est parsemé de remarques contradictoires. Il est suiviste de la Commission européenne sur le contestable mécanisme de règlement des différends.

Et surtout, il passe à côté de trois enjeux majeurs.

- La domination financière et informationnelle mondiale des États-Unis et de leurs firmes multinationales (FMN), malgré le déplacement relatif de la production matérielle vers l'Asie.
- Le besoin d'une autre conception de la mondialisation. Car l'idée de l'avis est de dire qu'il faut faire ce Traité et proposer des garde-fous à l'accroissement du commerce et des investissements internationaux considérés comme une fin en soi (sa logique étant : « le but principal c'est accroître le commerce en soi et protéger les profits des investisseurs internationaux », en espérant en bénéficier, le reste venant après et si possible.)

Mais mettre des normes comme garde-fous ne répond pas aux enjeux d'une croissance nouvelle, sociale et écologique, et cela ne suffit pas à protéger : la marge reste grande pour la course au moins disant (social, environnemental ou monétaire).

Surtout, n'est-il pas temps de chercher à négocier ce Traité en plaçant le commerce et l'investissement non comme but mais comme subordonné au développement partagé des biens communs et de l'emploi entre les pays ? Un Traité de maîtrise du commerce international pour une autre mondialisation. Le développement partagé devenant le but.

Car, avec la crise qui vient, nous avons encore plus la responsabilité d'ouvrir des idées nouvelles !

Au lieu de cela, l'avis tend à enfermer le débat entre un pôle des contre et un pôle des pour, avec quelques gradations entre eux.

- Enfin, pas un mot n'est dit sur les parités monétaires ! Alors qu'il s'agit d'une zone de libre-échange et d'investissement !! Mais derrière ce Traité c'est le possible confortement du dollar par l'euro, voire l'absorption de l'euro, et le renforcement de la domination du dollar.

Pourtant des propositions ont été faites sur les DTS à développer comme monnaie commune alternative au dollar, et, pour cela, de prendre appui sur ce qu'expriment aussi bien les BRICS et la Chine que les pays dits du Sud.

Ainsi, en définitive je ne peux voter pour cet avis et j'aurai en l'état actuel du texte un vote d'abstention ».

M. Bennahmias : « TAFTA, TPCI, TTIP, etc., objets publics non identifiés en France. Contrairement à ce que j'ai entendu dire dans cette assemblée, nos concitoyens ne sont pas très concernés. Ils peuvent l'être sur le fond, mais ils ne sont pas ici pour nous poser des questions. C'est là où notre projet d'avis a de l'importance.

Tout le monde le voit, la difficulté actuelle réside dans des accords multilatéraux. Nous avons donc des accords bilatéraux (Asie, Amérique du Sud). Pourquoi y a-t-il une certaine précipitation de la part de la Commission européenne, de l'Union européenne et des États-Unis ? C'est pour ne pas se faire « griller » par d'autres accords internationaux qui seraient conclus juste avant.

Concernant la transparence, on atteint des sommets. Nos parlementaires européens ont le droit de rentrer dans une petite pièce, tout seuls, sans expert ni personne à côté, pour lire en anglais, et uniquement en anglais, ce qui a été fait dans les différents rounds. Même chose à l'Assemblée nationale et au Sénat.

On a un bon exemple, au niveau de la COP 21, d'accord internationaux très complexes où les sociétés civiles, mais aussi les entreprises et les grandes sociétés, le GIEC... ont été mis au courant des avancées ou des reculs. À ce niveau, il n'y a strictement aucune raison de ne pas viser le même objectif dans ce projet d'accord.

Concernant l'étude d'impact, si c'est uniquement la Commission européenne qui s'en charge, excusez-moi, mais la neutralité ne sera pas totale. Il faut des études d'impacts les plus indépendantes possibles.

Concernant la convergence réglementaire, on rentre dans le « très compliqué ». Je cite un exemple extrêmement délicat qui est passé au Parlement européen : la réglementation REACH sur près de 10 000 produits chimiques surveillés, très complexe pour les entreprises avancées dans la conception de produits modernes. On voit bien le différentiel qui existe entre ce que font nos amis américains et ce que nous essayons de faire au sein de l'Union européenne. Ce constat est valable pour les normes sociales, environnementales et fiscales.

Les accords qui existent entre l'Union européenne et les ACP sur le développement doivent être mis en vis-à-vis des futurs accords Union européenne/États-Unis.

Un amendement sera déposé sur le règlement des différends entre investisseurs et États. C'est une situation compliquée.

Quel est l'état aujourd'hui de l'Union européenne pour discuter avec les États-Unis ? L'état de l'Union européenne n'est pas très brillant. Par rapport à un certain nombre de sujets (les migrations, les politiques de l'emploi, un populisme xénophobe prégnant dans nos sociétés), l'Union européenne n'est pas très forte pour discuter face aux États-Unis. Je ne dis pas que les États-Unis sont dans un état très regardable de manière positive. Clairement, nous ne sommes pas dans un état très facile de négociation rapide.

Que l'on soit pour ou contre le traité final, le projet d'avis est de mon point de vue extrêmement pédagogique, équilibré. Il dresse un état des lieux relativement lisible, on peut le diffuser auprès des salariés, des entrepreneurs, des lycéens, des étudiants, des associations ; cela montre que le CESE joue son rôle. Je félicite le rapporteur et la section.

Quant au traité lui-même, il est urgent de ne pas se presser ».